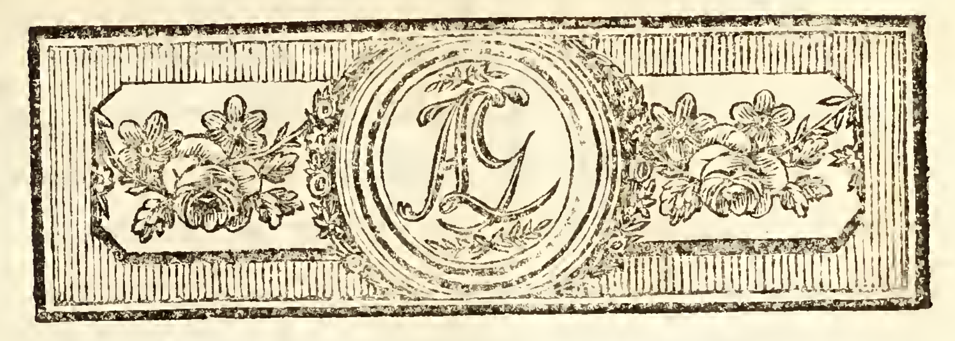
2 — Mr. de Bourcet. /.



DÉLIBÉRATION

PRISE par le Bataillon des CHASSEURS-ROYAUX de Dauphiné, ſur l'invitation qui lui a été faite par les Gardes Nationales de la ville d'Auxonne d'adhérer à leur Confédération.

à Romans, le 28 Mars 1790.

NOUS avions vu avec une joie, mêlée de reſpect, la Fédération des Milices du Vivarois & du Dauphiné dans la ville de Romans; mais nous renfermions dans nos cœurs les ſentiments que cette auguſte cérémonie nous avoit inſpirés, lorſqu'enfin les Gardes nationales de la ville d'Auxonne nous ont adreſſé le procès-verbal de leur aſſemblée & de leur ſerment, en nous invi-

tant à nous y joindre. Nous aurions embrassé, avec transport, une invitation si conforme à nos vœux, si le premier mouvement de nos cœurs, en formant une adhésion pareille, n'étoit pas & ne devoit pas être de nous unir aux Gardes nationales de la ville de Romans, où déjà notre long séjour nous a comme naturalisés, & qui nous sert de seconde patrie. La Fédération de Romans, comme celle d'Auxonne, comme celle de tous les Citoyens vraiment patriotes, ne tend qu'à manifester notre zele pour la cause de la liberté, ne tend qu'à manifester notre respect & notre amour pour le meilleur des Rois. Le moment où nous déclarons nos sentiments de citoyens, n'est-il pas celui d'embrasser plus étroitement nos amis, nos freres, ceux auprès de qui la main même de notre Roi nous a placés ?

Déjà nous connoissions les adresses où les Gardes nationales de la Fédération de Romans ont exprimé leurs sentiments à l'Assemblée nationale & au Roi; déjà nos cœurs les partageoient en secret; il ne nous reste plus qu'à les avouer, à les consacrer en public. Nous jurons donc, avec eux, d'être toujours dévoués à la Nation, toujours soumis à la Loi, toujours fideles à notre Roi : comme eux, nous détestons les désordres, nous gémissons sur les divisions, nous desirons le rétablissement de la confiance & de la paix; comme eux, nous jurons, nous brûlons d'y coopérer dans toute l'é-



tendue des ordres légitimes ; & nous acceptons l'honorable défi qu'ils proposent, celui de la rivalité du courage & de la fidélité pour le salut de la Patrie, le soutien des Lois, & le maintien du Monarque. Une rivalité si douce, en rapprochant sans cesse la Milice soldée de la Milice nationale, resserrera toujours davantage leurs mutuels liens avec la Patrie.

Eh! quels François, plus que nous, doivent bénir ces nouveaux liens ! Nous n'avions pour aliment du courage que notre honneur & notre Roi ; & maintenant nous avons, de plus, une Patrie & des Lois. Que nous reste-t-il à desirer, sinon l'occasion de montrer, au prix de notre sang, à quel point nous savons estimer ces biens inespérés ?

Et a été arrêté, qu'extrait de la présente sera remis à MM. de la Garde nationale de Romans, comme une preuve de notre adhésion & de notre fraternel attachement ; & que semblables extraits seront envoyés à MM. les Gardes nationales d'Auxonne & autres Gardes nationales & Garnisons du Royaume.

Enfin, a été délibéré que la présente seroit adressée à M. le Président de l'Assemblée nationale, & à M. le Comte de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre.

Signé : Dagobert, Bondacca, Bouffiers, Defranchi, Dufolier, Paulucci, Vergnaser, Periccinoli,

Geant, Lambert & D'Apremont, officiers. — Dupont, adjudant. —— Bien-aimé, Corsini, Gouron, Doche, Ferrajoli, Valenti & Charray, bas-officiers. —— Pinet, Salicetti, Belfleur, Belrose, Brachet & Lamorte, caporaux. —— Mottura, Dorot, Bonnet, Dex, Kebles & Brun, chasseurs.

à GRENOBLE,
chez V^e^. GIROUD & FILS, 1790.